

3èmes Assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance en Polynésie française

Ouverture des Assises, lundi 21 novembre 2016, 08 heures

Discours du procureur général François Badie

Madame la présidente de l'association polyvalente d'actions judiciaires de Polynésie française,

Monsieur le haut commissaire de la République en Polynésie française,
Madame la ministre du travail, de la solidarité et de la condition féminine représentant
monsieur le Président de la Polynésie française,
Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française,
Monsieur le premier président de la cour d'appel,

Mesdames et messieurs,

Si lorsqu'on parle de procureur ou de procureur général, l'on pense immédiatement à l'autorité qui décide et dirige les poursuites pénales (au Québec, le procureur s'appelle « poursuivant » et en anglais « prosecutor ») la spécificité du ministère public français est que les procureurs ne sont pas uniquement des « poursuivants », mais qu'ils ont également un rôle majeur à jouer dans le cadre de la prévention.

Dès mon arrivée en Polynésie française, j'ai souligné l'importance que j'accordais à la prévention des infractions pénales, de la délinquance et de la récidive, dans tous les secteurs : délinquance routière, des mineurs, de la famille, mais aussi économique et financière.

De nombreuses actions de prévention étaient déjà menées et continuent à l'être, par différents organismes ou autorités, notamment par les services de police ou de gendarmerie sous la coordination du parquet, souvent avec succès, comme en matière de prévention routière, qu'il s'agisse de la mise en place de stages alternatifs aux poursuites, des journées de prévention organisées avec succès par la gendarmerie ; je peux citer également les opérations de remise volontaire des armes à feu, ou les opérations « casques de cyclomoteurs » où, plutôt qu'une poursuite, le contrevenant est incité à se mettre en conformité et à en justifier.

D'autres actions sont menées dans le cadre associatif, qui seront largement évoquées au cours de cette semaine.

Comme chacun le sait, la prévention commence par l'éducation, à l'école et dans les familles, se poursuit par la sensibilisation et la formation des citoyens, la prise de conscience des facteurs de risques (alcoolisation excessive, prise de drogues, conduites domestiques violentes, etc.).

Lorsque ces actions préventives ne suffisent pas et que des infractions sont commises, entraînant poursuite et répression pénales, le vaste champ de la prévention de la récidive est ouvert.

En Polynésie française, nous avons pris la décision, monsieur le haut-commissaire, monsieur le président du gouvernement et moi, de tout mettre en œuvre, de manière concertée, pour mieux prévenir la délinquance.

Il nous est en effet apparu qu'une meilleure synergie, une plus grande dynamique pouvaient être créées si nous parvenions à unir et coordonner les efforts de tous les acteurs de la prévention, car la prévention de la délinquance est un objectif qui ne peut être l'affaire d'un seul service, mais si l'on veut être efficace durablement, qui exige une politique partenariale entre toutes les entités qui sont, à un titre ou à un autre, partie prenante à cet objectif : justice (au sens large, incluant services pénitentiaires et protection judiciaire de la jeunesse), police, gendarmerie, mais aussi administration d'Etat et territoriale, gouvernement, élus, en particulier les maires, associations, barreau;

C'est ainsi que, le 18 janvier 2016, a été installé le Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (CPDPF), que nous co-présidons, créé par arrêté du 11 janvier 2016, et qui a décidé très rapidement d'un plan d'action, adopté en mars 2016 autour des grands axes de risques de délinquance qui existent et sont depuis longtemps identifiés en Polynésie (addictions, mineurs, violences intra-familiales, et autres facteurs de trouble), et dont deux, celui consacré aux violences intrafamiliales et celui qui s'attache à mieux garantir la tranquillité publique, sont dirigés par des magistrats de mon parquet général, Mme l'avocat général Angibaud pour le premier, M. le substitut général Thorel pour le second. Les quatre groupes de travail se sont réunis tout au long de cette année de façon à pouvoir mettre en œuvre rapidement des actions concrètes, applicables sur toute l'étendue de la Polynésie française, étendue qui fait de ce pays d'outre-mer un cas unique qui demande donc des solutions originales qui ne peuvent pas toujours être calquées sur ce qui se fait en métropole ou dans les autres outre-mer.

Au sein de l'autorité judiciaire et c'est tout particulièrement le cas du ministère public de Polynésie française, le parquet, est l'un des acteurs de cette ambition, comme il est naturel, étant depuis longtemps impliqué pleinement et directement dans la vie de la Cité, notamment dans le cadre des politiques partenariales, et le procureur de la République veillant, de par la loi, à la prévention des infractions à la loi pénale et animant la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique telles que précisées par le procureur général.

Nos collègues magistrats du siège, les juges, n'y sont pas pour autant étrangers; selon les sujets abordés, les juges des enfants, les juges aux affaires familiales, les juges correctionnels ou d'application des peines sont invités à participer aux groupes de travail qui ont été mis en place, de manière à apporter leur expertise précieuse quant aux mesures à adopter pour mieux prévenir la délinquance dans tel ou tel secteur.

L'APAJ participe également activement à ces groupes de travail, comme elle participe, au titre de la prévention de la récidive, aux actions menées, sur délégation du procureur de la République, par ses délégués (les délégués du procureur). La semaine dernière, madame la directrice, vous avez avec deux autres membres de l'APAJ suivi les 2 journées de formation déconcentrées de l'Ecole Nationale de la Magistrature qui ont réuni les 13 délégués du procureur (qui sont également habilités pour les médiations pénales) autour de M. José Thorel.

Ces 3èmes Assises de l'aide aux victimes, au financement desquelles le ministère de la justice a contribué à notre demande, à M. le premier président et à moi-même, s'inscrivent pleinement dans ce faisceau d'actions convergentes pour mieux prévenir comportements à risques et récidive.

Les thèmes qui seront abordés au cours de cette semaine, qu'il s'agisse des violences sexuelles ou familiales, des addictions à la drogue ou à l'alcool et la délinquance qui en résulte souvent, des violences en milieu scolaire ou collectives, ou la prise en charge des victimes le prouvent.

Je note avec satisfaction que plusieurs magistrats du parquet du tribunal de première instance interviendront dans les différentes tables rondes que vous avez organisées :

M. le procureur de la République Hervé Leroy dès cet après-midi sur le thème du traitement médiatique des faits divers, MM. les vice procureur Hausner et Renaud, l'un sur le thème drogue et délinquance, l'autre sur celui des violences sexuelles, Mme le substitut Guedj sur le thème délicat « secret professionnel et signalement des infractions », puis, avec Mme Azéma, juge au affaires familiales, sur celui des violences conjugales.

Par ailleurs, M. le substitut général Rouch, magistrat délégué à la politique associative au sein de notre cour d'appel, et à ce titre votre correspondant et interlocuteur direct assistera à la plupart des sessions de la semaine.

Vous voyez donc le grand intérêt que suscite chez nous cette manifestation à qui je souhaite plein succès !